

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 6 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 6 septembre 2023 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs André Thibodeau et Nicolas Paris-Lafrance ainsi que mesdames Catherine Belleau-Arsenault, Geneviève Bergeron et Marie V. Laporte tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Est absent, monsieur Julien Fournier, conseiller siège #2.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

09-23-118 1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance
Appuyé par madame Marie V. Laporte

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

- 3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2023
- 3.2** Maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023
- 3.3** Offre de services – Cain Lamarre
- 3.4** Autorisation dépôt demande d'aide financière projet bibliothèque – programme Projets d'ici de la Caisse Desjardins des Bois-Francs
- 3.5** Demande de soutien dans le cadre de la mise à jour de la politique des aînés – MADA
- 3.6** Autorisation formation directrice générale – Formation à l'égard des renseignements personnels
- 3.7** Autorisation formation directrice générale – Formation d'introduction au Guide de rédaction des politiques de confidentialité
- 3.8** Mandat archivages
- 3.9** Convention d'aide financière – Programme d'aide aux immobilisations – Volet 2 - Signataire

4. LÉGISLATION

- 4.1** Adoption du règlement 357-2023 modifiant le règlement numéro 214-2008 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter des objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables
- 4.2** Adoption du second règlement numéro 358-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 215-2008 afin de modifier les dispositions applicables aux usages additionnels, à augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux sur l'ensemble du territoire ainsi que diverses dispositions

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 6.1** Offre de services service de l'ingénierie FQM – RIRL année 4 et 5

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

- 6.2 Demande de prix – travaux supplémentaires automne 2023 – Location pelle et camion
- 6.3 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Journée RDD - Informations

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Mandat caractérisation supplémentaire – Pluritec
- 8.2 Nomination membres CCU
- 8.3 Mandat au CCU – Étude sur la hauteur des portes de garage

9. LOISIRS ET CULTURES

Activités à venir

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 10.1
- 10.2
- 10.3
- 10.4
- 10.5

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-23-119 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 9 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 9 août 2023 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

09-23-120 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

EN CONSÉQUENCE,

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **208 224.36 \$**.

ADOPTÉE

09-23-121 3.2 MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu que madame Marie V. Laporte sera la mairesse suppléante pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023.

ADOPTÉE

09-23-122 3.3 OFFRE DE SERVICES – CAIN LAMARRE

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

09-23-123 3.4 AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROJET BIBLIOTHÈQUE – PROGRAMME PROJETS D'ICI DE LA CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

CONSIDÉRANT QUE nous avons comme projet la construction d'une nouvelle bibliothèque en annexe aux futurs bureaux municipaux étant donné que le bail de notre location prendra fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes à la recherche de toutes formes d'aide financière pour notre projet pour permettre sa réalisation afin d'offrir à notre communauté un 3^e lieu de vie dans notre municipalité;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE notre objectif avec l'aménagement de la nouvelle bibliothèque est d'attirer et de retenir les usagers sur place en leur offrant une installation conviviale, une offre documentaire et ludique améliorée, davantage d'activités et un lieu de socialisation permettant de renforcer le tissu social pour créer le modèle d'une bibliothèque du futur qui est un 3^e lieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible à un montant de 25 000 \$ dont les lauréats seront choisis par le comité de sélection pour trois projets et un projet sera par votation du coup de cœur du public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale, à déposer un projet pour notre bibliothèque dans le cadre des Projets d'ici de la Caisse Desjardins des Bois-Francs de Victoriaville.

ADOPTÉE

**09-23-124 3.5 DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE
DES AÎNÉS – MADA**

CONSIDÉRANT l'importance que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Chester situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Chester désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés et leur vieillissement actif;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska déposera une demande collective où elle agira comme coordonnatrice du projet qui inclurait notre municipalité;

Il est proposé madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Geneviève Bergeron :

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Chester participe à la demande collective de la MRC auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le renouvellement de sa propre politique des aînés (MADA);

QUE madame Geneviève Bergeron, élue municipale, soit reconnue comme responsable des questions aînés sur le territoire de notre municipalité et que celle-ci agisse comme représentante du conseil municipal sur le comité responsable de la démarche de renouvellement de la politique MADA de notre municipalité;

QUE cette élue soumette au conseil la liste des personnes qui se retrouveront sur ce comité afin d'obtenir l'accord du conseil;

QUE la direction générale, madame Chantal Baril, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

ADOPTÉE

**09-23-125 3.6 AUTORISATION FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION À L'ÉGARD
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre, la majorité des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) entreront en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont avec de nouvelles obligations en lien avec la collecte des renseignements personnels par moyen technologique, les

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

règles de gouvernance des renseignements personnels, les obligations en matière de demande d'accès et de rectification de vos renseignements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale, à suivre la formation afin de bien comprendre et permettre la conformité de la Municipalité aux nouvelles obligations prévues par la Loi 25.

ADOPTÉE

09-23-126 3.7 AUTORISATION FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION D'INTRODUCTION AU GUIDE DE RÉDACTION DES POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la majorité des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) entreront en vigueur le 22 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE une de ces dispositions mentionne que les organismes municipaux devront s'être dotés de règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels et d'une politique de confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE la formation exposera les raisons et les obligations sous-tendant chaque information devant être insérée dans la politique de confidentialité;

CONSIDÉRANT QU'avec la formation sera offert un guide de rédaction pour les politiques de confidentialités rédigé par le cabinet d'avocat pour les membres de l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale, à suivre cette formation pour lui permettre d'avoir les outils nécessaires pour faire la rédaction de la politique de confidentialité à la Municipalité.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

09-23-127 3.8 MANDAT ARCHIVAGES

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu de mandater l'archiviste Michel Pépin d'Archives Bois-Francs pour poursuivre l'archivage des documents municipaux au coût de 1 540.63 \$ + les taxes applicables, et ce, pour une durée de 4 semaines.

ADOPTÉE

**09-23-128 3.9 CONVENTION FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS –
VOLET 2 -SIGNATAIRE**

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu de nommer madame Chantal Baril signataire de la convention financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations – Volet 2.

4. LÉGISLATION

**09-23-129 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 357-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 214-
2008 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'AJOUTER DES OBJECTIFS VISANT À
ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES GROUPES VULNÉRABLES**

Sur proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur André Thibodeau, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le Règlement numéro 357-2023 modifiant le Règlement numéro 214-2008 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter des objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables.

ADOPTÉE

**09-23-130 4.2 ADOPTION DU SECOND RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 215-2008 AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES ADDITIONNELS, À AUGMENTER LA
HAUTEUR MAXIMALE PERMISE POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Sur proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le second projet de règlement numéro 358-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 afin de modifier les dispositions applicables aux usages additionnels, à augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux sur l'ensemble du territoire ainsi que diverses dispositions.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

09-23-131 6.1 OFFRE DE SERVICES SERVICE DE L'INGÉNIERIE FQM – RIRL ANNÉE 4 ET 5

CONSIDÉRANT QU'il reste deux années de travaux sur le plan quinquennal du PIRRL;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons déposer une demande d'aide financière pour les deux dernières années dans le cadre du RIRL;

CONSIDÉRANT QUE nous devons déposer des plans et devis pour recevoir la subvention;

CONSIDÉRANT QUE nous avons travaillé avec le service d'ingénierie de la FQM pour les plans et devis des années précédentes que nous avons exécutés et que nous avons apprécié le service rendu;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une offre de service à nouveau au service de l'ingénierie de la FQM;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services est d'un montant de 23 700 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu de mandater le service d'ingénierie de la FQM afin de produire les plans et devis nécessaires pour le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PAVL – RIRL.

ADOPTÉE

09-23-132 6.2 DEMANDE DE PRIX – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AUTOMNE 2023 – LOCATION PELLE ET CAMION

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu beaucoup de précipitations et que ça occasionne des travaux supplémentaires non prévus dans nos chemins pour un montant d'environ 70 000 à 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous devons effectuer ces travaux pour éviter des bris dans nos infrastructures routières et des complications avant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des travaux de prévus dans le 5^e Rang, le rang Allaire, le 3^e Rang, le rang 2 et la rue Yves-Boissonneault;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix aux entrepreneurs suivants soit : Excavation C. Lafrance & Fils inc., Excavation J-C Lizotte inc. ainsi qu'Excavation Grégoire Garneau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les prix suivants de deux entrepreneurs soit Excavation C. Lafrance & Fils inc et Excavation J-C Lizotte inc. :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Excavation C. Lafrance & Fils. inc	
Équipements	Taux horaire
Pelle 1304	105 \$ / heure
Pelle 1304 avec brise-roche	125 \$ / heure
Pelle 1306	115 \$ / heure
Pelle 1306 avec brise-roche	135 \$ / heure
Camion 10 roues	105 \$ / heure
Camion 12 roues	115 \$ / heure
Frais de déplacement des équipements sur les lieux de travaux	Aucun frais

Excavation J-C Lizotte inc.	
Pelle 1304	125 \$ / heure
Pelle 1304 avec brise-roche	155 \$ / heure
Pelle 1305	130 \$ / heure
Pelle 1305 avec brise-roche	Pas d'équipement
Pelle 1308	160 \$ / heure
Pelle 1308 avec brise-roche	Pas d'équipement
Camion 10 roues	110 \$ / heure
Camion 12 roues	130 / \$ heure
Frais de déplacement des équipements sur les lieux de travaux	350 \$ / pour la mobilisation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'octroyer le contrat à Excavation C. Lafrance & Fils inc. qui nous a présenté le prix le plus bas.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

09-23-133 6.3 RÉSOLUTION D'APPUI À LA FQM - RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets important dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3.5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garage, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et permettre aux municipalités les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

QUE la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Journée RDD – Informations

La collecte des résidus dangereux domestiques aura lieu dans notre municipalité le samedi 7 octobre entre 9 h et midi au garage municipal.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

09-23-134 8.1 MANDAT CARACTÉRISATION SUPPLÉMENTAIRE – PLURITEC

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû déposer une demande de changement d'usage pour le terrain de l'ancienne scierie où nous voulons implanter notre futur bâtiment municipal au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE le ministère a demandé une caractérisation supplémentaire de celles que nous avons en notre possession;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à M. Martin Magnan, ingénieur, d'attester les études de caractérisation que nous avons et de les faire parvenir au MELCCFP pour le changement d'usage du terrain;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de M. Magnan pour effectuer la caractérisation supplémentaire d'un montant de 12 945.95 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu de donner mandat à Monsieur Martin Magnan, ingénieur chez Pluritec afin d'effectuer la caractérisation supplémentaire pour supporter notre demande de changement d'usage du terrain auprès du MELCCFP au coût de 12 945.95 \$.

ADOPTÉE

09-23-135 8.2 NOMINATION MEMBRES CCU

CONSIDÉRANT QUE nous avons modifié la constitution du Comité consultatif en urbanisme (CCU) par le règlement 361-2023 modifiant le règlement 309-2019;

CONSIDÉRANT QUE le CCU sera dorénavant constitué de 5 membres soit d'un élu et de 4 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la démission de madame Ève Beauregard en tant que membre du CCU;

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux postes de disponibles pour respecter la nouvelle constitution du CCU;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un appel de candidatures pour trouver des gens intéressés à devenir des futurs membres sur le CCU par le biais du journal municipal paru le 16 août dernier;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux candidatures soit celle de madame Julie Roberge ainsi que celle de monsieur Sylvain Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu de nommer madame Roberge ainsi que monsieur Thibault en tant que membre du CCU;

QUE le CCU sera composé des membres suivants :

Monsieur Christian Massé, élu
Monsieur François Aubre, citoyen
Monsieur Yvan Riopel, citoyen
Madame Julie Roberge, citoyenne
Monsieur Sylvain Thibault, citoyen

ADOPTÉE

09-23-136 8.3 MANDAT AU CCU – ÉTUDE SUR LA HAUTEUR DES PORTES DE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû traiter plusieurs demandes de dérogation mineure concernant la hauteur des portes de garage permise sur le territoire dernièrement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un Comité consultatif d'urbanisme qui étudie les questions relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite avoir les recommandations du CCU en lien avec la hauteur des portes de garages dans le périmètre urbain et/ou en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu que le conseil mandate le CCU à étudier la hauteur des

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

portes de garage afin de lui apporter ses recommandations pour le guider dans sa prise de décision.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURES

Retour sur les activités précédentes :

- Le 19 août dernier, il y avait la Fête du Village au Centre sportif Aciers Solider. Ce fût une belle réussite et appréciée des participants, malgré la température. Le conseil remercie les organisateurs qui ont fait de cet événement une réussite.
- Le 27 août dernier, il y a eu la fermeture du Club de lecture TD à laquelle 21 jeunes et 15 adultes ont assistée. Le comité de bénévoles de la bibliothèque a permis à nouveau de faire de cet événement une réussite. Par ailleurs, le conseil réitère son soutien aux bénévoles de la bibliothèque qui travaillent sans relâche pour la bibliothèque, c'est grandement apprécié. Une municipalité qui vit est une municipalité où on y retrouve de la culture et du sport.

Les activités à venir :

- Le 24 septembre prochain aura lieu le Marché Nomade au Centre sportif Aciers Solider. Des artisans et des producteurs locaux seront sur place, un concours de citrouille ainsi qu'une activité de lecture par les bénévoles de la bibliothèque.
- Le 28 octobre aura lieu la 2^e édition de la Maison hantée au Centre sportif Aciers Solider.

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

**10.1 INFORMATION – INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE POUR UN SERVICE WI-FI
AU CENTRE SPORTIF ACIERS SOLIDER**

Le conseil municipal est heureux de vous annoncer qu'autour de la fin du mois d'octobre environ le Wi-Fi sera disponible au Centre sportif Aciers Solider. L'enjeu

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

de la sécurité des usagers qui a été le facteur déterminant pour l'implantation du Wi-Fi.

10.2 SUBVENTION MCC – FÉLICITATIONS

Nous avons eu l'annonce que notre demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications a été confirmée ce qui est une très bonne nouvelle. De plus, celui-ci a transmis ses félicitations aux personnes qui ont travaillé sur la demande d'avant-projet. Le ministère a fait mention d'un document parfait dès son dépôt. Ils ont été impressionnés de la qualité du travail exécuté par une municipalité de notre taille alors que les ressources sont limitées. Le conseil offre les félicitations reçues à messieurs Yvan Ouellette et François Aubre de la Bibliothèque ainsi qu'à Chantal Baril, directrice générale de la Municipalité.

10.3 CONFIRMATION RÉCEPTION DE LA SUBVENTION PPA-CE

Nous avons reçu la confirmation de la réception de la subvention dans le cadre du programme PPA-CE pour effectuer des travaux sur nos infrastructures routières.

10.4 FONCTIONNEMENT POUR RECEVOIR DE LA TERRE DE CREUSAGE

Petites précisions concernant la terre de creusage. La terre de creusage est disponible lors des travaux dans la municipalité. En fait, lorsque la terre est devant votre propriété, elle vous revient si vous souhaitez la recevoir. Cependant, vous devez appeler au bureau pour le mentionner, car nous ne ferons pas de porte-à-porte afin de connaître votre intérêt. De plus, il faut que le camion soit capable d'aller livrer le matériel sur votre propriété. En terminant, aucun tri entre le beau et le moins beau matériel ne sera fait, vous devez donc accepter le matériel que vous avez demandé lorsque le moment sera venu d'aller porter celle-ci sur votre terrain.

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Hauteur des portes de garage :

Suivi à la question de monsieur Sylvain Thibault concernant l'analyse de la hauteur des portes de garage afin d'autoriser des portes plus grandes. Comme mentionné au point 8.3, un mandat est donné au CCU et ce sera analysé lors de la prochaine rencontre du CCU.

Barrage de castors :

Suivi à la demande de monsieur Yvan Riopel pour des vérifications des frais pour le bris du barrage de castors afin qu'il soit partagé entre tous les citoyens du bassin versant. Après vérification auprès de la MRC d'Arthabaska, ce principe s'applique pour les cours d'eau, mais non pour les barrages de castors qui sont sous la responsabilité de la Municipalité.

Pancarte manquante :

Suivi à madame Christine Lajeunesse, qui mentionnait une pancarte manquante interdisant la circulation des VTT sur le 3^e Rang l'été. La Municipalité va demander au Club de venir faire la vérification des pancartes.

Esquisse du futur bâtiment municipal :

Madame Lajeunesse demandait à ce que le conseil présente une esquisse du projet du futur bâtiment municipal. Le conseil ne présentera pas d'esquisse à la population avant les appels d'offres comme celui-ci l'a déjà mentionné.

Présence de VTT dérangeante / projet citoyen :

Madame Lajeunesse mentionnait que la présence des VTT est dérangeante et qu'on pourrait faire du 3^e Rang une route verte. C'est un projet, une idée citoyenne. Le conseil vous invite si vous avez des projets que vous souhaiteriez voir se réaliser dans la municipalité, vous pouvez venir nous le communiquer. Vous pouvez en tant que citoyens faire des démarches pour développer un projet qui vous tient à cœur et venir le présenter au conseil par la suite. Le conseil ne travaille pas à temps plein à la Municipalité, mais si vous croyez en votre projet, faites vos propres démarches, monter votre dossier et venez en faire la présentation au conseil.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Achat maison / futur bâtiment municipal :

On parle souvent au conseil municipal de faire l'achat d'une propriété en vente sur le territoire pour en faire le futur bâtiment municipal. Le conseil n'ira pas en ce sens. Faire l'achat d'une propriété d'un montant d'environ 500 000 \$ et faire les travaux nécessaires pour la rendre conforme, ne serait pas un bon choix pour la Municipalité. Nous vous avons mentionné que nous voulions un emprunt maximum de 600 000 \$ pour ce projet, alors l'achat d'une propriété coûterait plus cher pour la Municipalité.

Emprunt 600 000 \$ / futur bâtiment :

On nous a présenté une pétition avec 103 signataires environ. Sur ces signataires, quelques-uns sont venus à notre rencontre pour nous dire qu'un montant maximum de 600 000 \$ d'emprunt était raisonnable.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

09-23-137 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, à 20 h 18, appuyé par madame Marie V. Laporte que la séance soit levée.

ADOPTÉE

(S) SIGNÉ

Christian Massé
Maire

(SIGNÉ) SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 3 octobre 2023

